

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER OCTOBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ACQUISITION DE MATÉRIELS SPÉCIFIQUES DESTINÉS
AUX FORESTIERS SAPEURS ET APPROBATION DES
CONVENTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIFS ESTIVAUX
DE SURVEILLANCE ET DE CELLES RELATIVES À LA
RÉALISATION DE CHANTIERS DE BRÛLAGE DIRIGÉ -
PROGRAMME 2025**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse détient une compétence essentielle en matière de prévention et de lutte contre les incendies qu'il convient de développer sur un socle solide et pérenne.

À ce titre elle engage, sur tout le territoire insulaire, des moyens matériels et humains qui sont susceptibles d'être subventionnés, pour une fraction importante (jusqu'à 80 % de la dépense éligible HT), aussi bien par le ministère de l'Agriculture (en l'occurrence ici le Conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM)) que par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

La participation de l'État (CFM) s'effectue au titre du programme zonal méditerranéen Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).

Quant à l'Europe, elle s'engage, au travers du Plan de développement rural de la Corse (PDRC) et par l'intermédiaire du FEADER, sur des opérations de défense des forêts contre les incendies (mesure 8.3 du PDRC).

Les montants financiers en jeu en termes d'investissement, et le contexte réglementaire, conduisent à la nécessité de formaliser une planification de celles-ci, dans le domaine de la prévention des incendies, après qu'une évaluation exhaustive des besoins ait été effectuée, en prenant en compte les données de terrain formulées par les personnels professionnels et leurs encadrants.

Les tableaux synoptiques ci-annexés font apparaître la nature précise des acquisitions et opérations envisagées pour l'année 2025, sur le Pumonti et le Cismonti, sur les programmes 3171 et 3173, ainsi que le détail chiffré du plan de financement qui leur est associé.

PUMONTE (Financement CFM et FEADER)					
Nature du Projet	Nature de la dépense	Montants HT de la dépense subventionnable	Montant de la subvention CFM	Montant de la subvention FEADER	Montant HT à la charge de la CdC
Acquisition d'un CCFL	Investissement	86 069 € Prog 3173	68 855 € (80 % du montant subventionnable)	0 €	17 214 €
Chantiers de brûlage dirigé	Fonctionnement	50 000 € Prog 3171	40 000 € (80 % du montant)	0 €	10 000 €

			subventionnable)		
Dispositif estival de surveillance	Fonctionnement	620 200 € Prog 3171	496 160 € (80 % du montant subventionnable)	0 €	124 040 €
TOTAL PUMONTE		756 269 € HT	605 015 €	0 €	151 254 €

CISMONTE (Financement CFM et FEADER)					
Nature du Projet	Nature de la dépense	Montants HT de la dépense subventionnable	Montant de la subvention CFM	Montant de la subvention FEADER	Montant HT à la charge de la CdC
Chantiers de brûlage dirigé	Fonctionnement	100 000 € Prog 3171	40 000 € (40 % du montant subventionnable : 40 000 € Plafonnement de la subvention accordée à l'identique de l'opération CDC BD 2A)	0 €	60 000 €
Dispositif estival de surveillance	Fonctionnement	620 200 € Prog 3171	496 160 € (80 % du montant subventionnable)	0 €	124 040 €
TOTAL CISMONTE		720 200 € HT	536 160 €	0 €	184 040 €

TOTAL GÉNÉRAL		1 476 469 € HT	1 141 175 €	0 €	335 294 €
----------------------	--	-----------------------	--------------------	------------	------------------

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver, avec son plan de financement, ce projet global de commandes de matériels et d'opérations DFCI, sachant qu'il constitue la pièce normative indispensable pour obtenir les aides souhaitées.

- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les actes afférents à ces opérations, dont les conventions relatives aux dispositifs estivaux de surveillance mis en place cet été 2025 pour le Pumonte et le Cismonte, ainsi que celles relatives à la réalisation de chantiers de brulage dirigé portant sur les territoires du Pumonte et du Cismonte.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.